

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au centre communautaire Paul-Bougie à Grenville-sur-la-Rouge, mercredi le 26 février 2014, à 19h00

| | | |
|------------|----------------------------------|---|
| Présents : | Le maire | John Saywell |
| | Les conseillers | Robert D'Auzac Michel Perreault Claude Cadieux Sébastien Gros Daniel Gauthier |
| | Le directeur général intérimaire | Marc Montpetit |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Marc Montpetit, le directeur général intérimaire, en est le secrétaire.

2014-02-58 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modification.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

2014-02-59 Résolution – Adoption du règlement R189-1-14 sur la gouvernance et l'éthique abrogeant les règlements R-7, R-8, R-120-1-09 et R-187-0-13 ainsi que leurs modifications

ATTENDU l'avis de motion donné le 11 février 2014 ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement sur la table réservée au public ;

ATTENDU que la municipalité souhaite adopter ce règlement;

ATTENDU que la partie VI du règlement concernant le traitement des élus doit être adoptée seulement lors d'une assemblée régulière du conseil conformément à la *Loi sur le traitement des élus*;

Il y aura dispense de lecture puisque tous les conseillers ont reçu le projet de règlement et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil adopte le règlement R189-1-14 sur la gouvernance et l'éthique abrogeant les règlements R-7, R-8, R-120-1-09 et R-187-0-13 ainsi que leurs modifications. La Partie VI dudit règlement est réservée pour être adoptée formellement à une future assemblée régulière du conseil après dépôt et avis tel que prévu à la loi.

Le Maire note deux (2) corrections d'erreurs cléricales au texte à la page 12 du règlement, soit l'article 75 pour spécifier que le maximum des frais de repas pour le souper est de **25,00\$** et l'article 76 pour préciser que l'allocation de 50\$ est une allocation **mensuelle**.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-02-60 Avis de motion –Règlement R189-1-14 sur la gouvernance et l'éthique - Partie VI, modifiant le traitement des élus

ATTENDU l'adoption du règlement R189-01-14 ;

ATTENDU les dispositions législatives concernant l'avis public, les délais d'avis et le dépôt de projet de règlement en matière de traitement des élus;

ATTENDU le respect des crédits budgétaires pour les salaires des élus octroyés pour 2014, soit une baisse relativement à 2013;

ATTENDU que la Partie VI du Règlement concernant le traitement des élus doit être adopté seulement lors d'une assemblée régulière du conseil conformément à la *Loi sur le traitement des élus*;

Le conseiller Robert D'Auzac donne avis qu'il, ou un autre conseiller à sa place, proposera l'adoption du règlement R189-1-14, Partie VI, lors de l'assemblée régulière du conseil municipal qui aura lieu le 8 avril à 19h00 à l'hôtel de ville sis au 88, rue des Érables, secteur Calumet. Ledit règlement, Partie VI, aura un effet rétroactif au 1 février 2014. Il ne prévoit pas d'indexation pour les années futures. Ledit règlement, Partie VI, prévoit la modification du traitement du maire et des conseillers comme suit :

| | Actuel/mois | Proposé/mois |
|--|--------------------|---------------------|
| Maire | | |
| - rémunération de base | 772,79\$ | 1 133,33\$ |
| - rémunération additionnelle (comités) | 0\$ | 0\$ |
| - allocation non-imposable | 386,39\$ | 566,67\$ |
| <i>Total :</i> | <i>1 159,18\$</i> | <i>1 700,00\$</i> |
| Chaque conseiller (moyenne) | | |
| - rémunération de base | 257,60\$ | 377,33\$ |
| - rémunération additionnelle (comités) | 226,64\$ | 200,00\$ |
| - allocation non-imposable | 242,12\$ | 288,67\$ |
| <i>Total :</i> | <i>726,36\$</i> | <i>866,00\$</i> |

Il y aura dispense de lecture puisque tous les conseillers ont reçu le projet de règlement et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement

2014-02-61 Résolution –Achat de filières amovibles

ATTENDU que la municipalité doit se munir de filières amovibles pour son système de classement de la salle d'archives ;

ATTENDU la proposition conforme reçue de la compagnie TAB Canada Co. ;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil municipal entérine l'achat de filières amovibles pour un montant 10,910.14 \$, taxes en sus, de la compagnie TAB Canada Co.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

TRAVAUX PUBLICS

2014-02-62 Résolution – Octroi d'un mandat – Travaux sur le chemin Scotch (modification de la courbe)

ATTENDU que des travaux doivent être complétés sur le chemin Scotch à la hauteur du Lac Ogilvy.

ATTENDU que la municipalité a reçu une soumission qui s'avère conforme de la compagnie Émile Foucault Excavation pour effectuer les travaux sur le chemin Scotch pour un montant total de 24,500.00 \$, taxes incluses;

ATTENDU que les travaux nécessitent les services d'une compagnie de dynamitage;

ATTENDU que la municipalité a reçu une soumission qui s'avère conforme de la compagnie R. Piché Dynamitage pour effectuer les travaux de dynamitage pour un montant de 18,000.00 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil approuve l'octroi d'un contrat à la compagnie Émile Foucault Excavation pour effectuer les travaux sur le chemin Scotch pour un montant total de 24 500.00 \$, taxes incluses ainsi qu'un mandat à la compagnie R. Piché Dynamitage pour effectuer les travaux de dynamitage pour un montant de 18,000.00 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-02-63 Résolution - Transfert de propriété – Projet Kilmar

ATTENDU que la municipalité doit se doter de plans pour compléter les contrats d'achat et de vente de qui ont été négociés dans le cadre des projets de réaménagement du chemin Kilmar

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil approuve l'octroi d'un contrat à la firme Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, pour la production de descriptions techniques et tout plans requis pour compléter les contrats d'achat et de vente de terrains qui ont été négociés dans le cadre des projets de réaménagement du chemin Kilmar, avec honoraires au taux horaire professionnel habituel de l'arpenteur.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET ENVIRONNEMENT:

2014-02-64 Résolution de contrôle intérimaire 911-01-2014 visant la prohibition des nouvelles utilisations du sol et des nouvelles constructions pour des fins d'exploration ou d'exploitation minière et des nouvelles utilisations du sol et des nouvelles constructions visant l'exploration, l'exploitation ou la transformation des ressources naturelles.

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1er juin 2009 ;

ATTENDU que la Municipalité est encore en processus de révision de ses outils de planifications et de ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma révisé ;

ATTENDU que le ministre a accordé à la municipalité un délai additionnel jusqu'au 1er juin 2014 pour adopter les documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LRQ, c. A-19.1);

ATTENDU que la Municipalité a décidé de se prévaloir des pouvoirs qui lui sont conférés à l'article 112 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LRQ, c. A-19.1);

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a déposé un avis de motion en vue d'adopter un Règlement de Contrôle Intérimaire limitant les nouvelles utilisations du sol et nouvelles constructions qui risqueraient de compromettre sa vision de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Perreault et résolu:

D'adopter une résolution de Contrôle Intérimaire visant à INTERDIRE sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge :

- 1- Les nouvelles utilisations du sol et les nouvelles constructions visant l'exploration minière et l'exploitation minière.
- 2- Les nouvelles utilisations du sol et les nouvelles constructions visant l'exploration, l'extraction, l'exploitation ou la transformation des ressources naturelles..

**Adoptée à la séance extraordinaire du 26 février 2014
Grenville-sur-la-Rouge**

John Saywell
Maire

Marc Montpetit
Directeur général intérimaire

2014-02-65 Résolution – Nomination aux comités des élus

ATTENDU l'établissement de nouveaux comités relatifs au règlement R189-1-14;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil approuve la nomination des élus suivants pour administrer ces dits comités :

| | |
|--|-----------------------------------|
| Finances et administration : | Robert D'Auzac, John Saywell |
| Urbanisme et environnement : | Michel Perreault, John Saywell |
| Travaux publics et Sécurité : | Claude Cadieux, Robert D'Auzac |
| Développement économique et communautaire : | Daniel Gauthier, Michel Perreault |
| Santé, bien-être et services sociaux: | Daniel Gauthier, Michel Perreault |
| Loisir et culture : | Sébastien Gros, Claude Cadieux |

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-02-66 LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que la présente séance soit levée à 20 :28 heures.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

John Saywell
Maire

Marc Montpetit
Directeur général intérimaire